



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION D'UNE EXPOSITION A TITRE
GRACIEUX ENTRE LA VILLE DE VINCENNES ET
L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT**

**DÉCISION N° DM-22-391
EN DATE DU 21 OCTOBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-496 en date du 2 juin portant délégation de fonction à Madame Brigitte Gauvain, adjointe au maire ;

VU la proposition de l'Agence française de développement, représentée par Madame Mathilde Schneider, en sa qualité de directrice de la communication, dont le siège est situé au 5, rue Rolland Barthe – 75598 Paris Cedex 12, de mettre à disposition de la Ville de Vincennes, l'exposition « Sahel » du 31 octobre au 28 novembre 2022, Cours Marigny ;

CONSIDÉRANT l'adéquation de cette exposition avec l'animation « Forum de la Solidarité internationale » organisée par la ville de Vincennes le 26 novembre 2022.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Agence française de développement, représentée par Madame Mathilde Schneider, en sa qualité de directrice de la communication, dont le siège est situé au 5, rue Rolland Barthe – 75598 Paris Cedex 12, une convention de mise à disposition de l'exposition « Sahel » du 31 octobre au 28 novembre 2022, Cours Marigny.

DE LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée du tourisme et des
relations internationales,

Signé

Brigitte GAUVAIN